

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 290

présenté par
M. Meyer

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 4, après le mot :

« régionale »

insérer les mots :

« dans leur aire géographique de rattachement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de préciser dans cet article que cet enseignement se fait principalement dans leur aire géographique de rattachement.